

Réunion du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 31 mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 14 mars 2022

1. **Cession délaissé communal**
2. **- Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif**
3. **- Vote des taux d'imposition 2022**
4. **- Achat tondeuse autoportée**
5. **- Réalisation d'un pumptrack**
6. **- Achat d'équipements sportifs pour l'aire de jeux**
7. **- Budget primitif 2022 – Commune**
8. **- Budget primitif 2022 – Assainissement**

QUESTIONS DIVERSES :

PRESENTS : M. BERTON – Mme MORICEAU – Mr HAUTBOIS - Mme LEMOINE - M TRIHAN – M HAMON – Mme CHOQUET - M. GOULET – Mr ROUL - Mme SEGAUD – Mme LECOQ – Mr VIOT - Mme RUELLEUX – Mr LORENT - Mme BOSSARD

ABSENTS :

Madame Marie-Françoise MORICEAU a été élue secrétaire

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, la réhabilitation de l'assainissement à l'Omerais et invite le conseil municipal à se prononcer. Celui-ci accepte.

Les délibérations du 14 mars 2022 sont approuvées à l'unanimité

N° 2022-017

Objet : **Cession délaissé communal**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le maire informe l'assemblée que par courrier en date du 22 février 2022, Monsieur et Madame Bruno LASNE souhaite acquérir la parcelle de l'ancien bassin de rétention, situé en impasse du lotissement rue François TOURILLON.

Monsieur le maire précise que cet espace n'est plus d'aucun intérêt public et qu'il suppose un entretien régulier de la commune.

Un courrier a été adressé aux riverains propriétaires des parcelles cadastrées CD 338 et CD 339 pour les informer de cette demande et connaître leur position.

Vu la non opposition des riverains

Après délibérations, le conseil municipal :

- Reconnaît que l'espace communal, impasse François TOURILLON, servant autrefois de bassin de rétention n'est plus d'aucun intérêt public et doit être considéré comme un délaissé communal ;
- Accepte la proposition de Monsieur et Madame Bruno LASNE d'acquérir ce délaissé au prix de 18 € le m² ;
- Précise que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise le maire à signer les documents afférents.

N° 2022-018

OBJET : Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le maire rappelle que le poste de chargé d'urbanisme a connu des changements suite au départ de l'agent qui l'occupait.

En effet, celui-ci a été pourvu, le 1^{er} septembre 2021, à 17,5/35^{ème} suite à la mise à disposition d'un agent de la commune de la Noé-Blanche. La convention liant les deux communes prendra fin au 31 août 2022 et il convient de revoir l'évolution de ce poste.

Monsieur le maire précise que la commune fait face à des demandes croissantes en matière d'urbanisme et rencontre des difficultés de remplacement de l'agent d'accueil.

Aussi, il demande de porter à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2022, le temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif délibéré à 19/35^{ème} le 26 avril 2021.

Monsieur le Maire a au préalable soumis cette demande, au comité technique départemental qui a émis des avis favorables lors de son assemblée délibérante du 21 février 2022.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'augmentation du temps de travail de 19/35^{ème} à 35/35^{ème} hebdomadaire à compter du 1^{er} mai 2022,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget de fonctionnement.

N° 2022-019

OBJET Vote des taux d'imposition 2022

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15
votants 15
pour 12
contre 03

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2021 - taxes foncières - et compte tenu du produit fiscal attendu, décide de voter les taux d'imposition suivants:

	taux	bases	produit
Taxe foncière sur le bâti	38,65 %	742 300	286 899 €
Taxe foncière sur le non bâti	42,87 %	126 200	54 102 €
			341 001 €

N° 2022-020

OBJET Achat tondeuse autoportée

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15
votants 15
pour 15

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la tondeuse autoportée Kubota, achetée en 2014, est défectueuse et qu'il conviendrait de la changer afin de pouvoir poursuivre correctement la tonte de la saison et ainsi pouvoir mettre en valeur les espaces verts qui ont contribué à l'obtention du label « villes et villages fleuris », par notamment la gestion d'une tonte différenciée.

Il présente deux devis au conseil municipal, celui des établissements URVOY et celui de la société JARDIMAN.

Après délibérations, l'assemblée :

- Décide l'acquisition d'une tondeuse frontale FD2200TS 4WD 1400LT GRILLO, présentée par la société JARDIMAN pour une somme de 39 807,43 € H.T ;
- Autorise cette même société à reprendre la tondeuse Kubota appartenant à la commune pour la somme de 3 500 € ;
- Dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2022 ;

Autorise le Maire à signer les documents afférents.

N° 2022-021

OBJET Réalisation d'un pumptrack

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15
votants 15
pour 15

Monsieur le Maire affirme son souhait de construire, à proximité de l'air de jeux et du city-stade, sur une emprise d'environ 500 m2, un pumptrack.

L'objectif est de promouvoir les activités sportives de roller, BMX, VTT, skateboard qui connaissent un vif succès et de toucher un large public.

Il présente à l'assemblée deux devis, celui de la société P-tracks et celui de la société Playgonos.

Après délibérations, l'assemblée :

- Décide la construction d'un pumptrack à proximité de l'aire de jeux, d'une surface de 500 m2 ;
- Décide de retenir l'entreprise P-Tracks pour cette réalisation et pour la somme de 91 400,00 € H.T ;
- Dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2022 ;
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

N° 2022-022

OBJET Achat d'équipements sportifs pour l'aire de jeux

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15
votants 15
pour 15

Dans la continuité de la réalisation de nouveaux équipements sportifs, Monsieur le Maire souhaite laisser davantage de place au sport en pratique d'extérieur et ainsi offrir au plus grand nombre de personnes la possibilité d'accéder au sport en général et sous une forme ludique.

Il propose d'agrémenter l'aire de jeux par des appareils de fitness et présente au conseil municipal un devis de la société Sport Nature.

Après délibérations, l'assemblée :

- Décide l'acquisition de six appareils de fitness pour l'aire de jeux ;
- Décide de retenir l'entreprise Sport Nature pour la somme de 14 087,16 € H.T ;
- Dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2022 ;
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

N° 2022-023

OBJET Budget primitif 2022 – Commune

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif concernant la commune et précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 418 167,06 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 2 720 167,65 € pour la section d'investissement.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, celui-ci approuve le budget primitif 2022 concernant la commune et l'arrête à la somme de 1 418 167,06 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 2 720 167,65 € pour la section d'investissement.

N° 2022-024

OBJET Budget primitif 2022 – Assainissement

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif concernant l'assainissement et précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 73 398,44 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 247 992,98 € pour la section d'investissement.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, celui-ci approuve le budget primitif 2022 concernant l'assainissement et l'arrête à la somme de 73 398,44 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 247 992,98 € pour la section d'investissement.

OBJET Réhabilitation de l'assainissement à l'Omerais

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire a souhaité lancé une étude pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif à l'Omerais. Il a fait appel au cabinet Valterra qui a émis un rapport en tenant compte des aspects environnementaux, techniques et réglementaires.

Deux solutions ont été présentées :

- la filière traditionnelle de type fosse toutes eaux suivie d'un filtre à sable vertical drainé imperméabilisé
- la filière compacte de type filtre compact et éventuellement microstation

La SARL GAIGEARD a répondu à cette étude en proposant deux devis correspondants chacun aux filières possibles

Monsieur les maire les présente à l'assemblée et l'invite à se prononcer.

Après délibérations, l'assemblée :

- Décide la réhabilitation de l'assainissement à l'Omerais ;
- Décide de retenir la solution filière compacte de type filtre compact ;
- Décide de retenir l'entreprise SARL GAIGEARD pour réaliser les travaux et pour la somme de 21 840,00 € H.T ;
- Dit que les crédits seront ouverts au budget assainissement 2022 ;
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

BERTON Jean-Eric	MORICEAU Marie-Françoise	HAUTBOIS Mickaël
LEMOINE Christine	TRIHAN Jean	HAMON Pascal
CHOQUET Nadine	GOULET Christophe	ROUL Pascal
SEGAUD Florence	LECOQ Valérie	VIOT Christophe
RUELLEUX Soizic	LORENT Gildas	BOSSARD Angélique